



CONVENTION D'ENGAGEMENT

10000 DÉPARTS

*Ne rêvez plus,
partez !*

2026

DÉPARTS AUTONOMES



**10 000 DÉPARTS
EN VACANCES**

VO
VACANCES
OUVERTES

WWW.VACANCES-OUVERTES.ASSO.FR



CHARTRE D'ENGAGEMENT

Entre les soussignées

VACANCES OUVERTES

Association loi 1901, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports et organisme de formation, enregistré auprès de la Préfecture de la Région Île-de-France
21 rue Franklin, 93100 MONTREUIL
représentée par Patrick KANNER, Président,

PRÉAMBULE

En 2024, 40% des Français ne sont pas partis en vacances, ce sont 60 % des personnes ayant un revenu inférieur à 1300 € qui restent assignés à résidence. Depuis les années 2000 ces chiffres sont constants et ont un impact tout aussi fort pour les habitants de la communauté d'agglomération Lens-Liévin.

Les chiffres clés de la jeunesse 2023 indiquent que le fait de ne pas partir une semaine en vacances est considéré comme une privation. Ce constat est le même pour les familles, les personnes isolées...

Enfin, l'article 140 de la loi de lutte contre l'exclusion du 29 juillet 1998 nous précise que « L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. » Ce même texte nous donne les pistes de la transformation de cet objectif national. « L'État, les collectivités territoriales, les organismes de protection sociale, les entreprises et les associations contribuent à la réalisation de cet objectif. »

La présente charte a pour objectif de partager cet enjeu national et de le mettre à l'épreuve des faits et des synergies, sur le territoire de la communauté d'agglomération, pour transformer cette ambition par une collaboration entre les acteurs, en affirmant l'enjeu de la mutualisation et la force de l'accompagnement.

Cette charte a pour vocation également de délimiter les règles applicables et les critères retenus pour agir au plus près des publics éloignés des vacances.

LES OBJECTIFS DU PROJET

1. Réduire le non-départ en vacances et ainsi permettre à environ 10 000 personnes d'accéder aux droits aux vacances sur la CALL,
2. Construire de nouveaux liens entre les habitants impulsés par les acteurs publics (communes, communauté d'agglomération, département, région) les associations et le tissu économique,
3. Apporter les modalités méthodologiques de l'accompagnement afin que les futurs vacanciers soient acteur de leur projet,
4. Évaluer l'impact et la reproductibilité de l'action,
5. Contribuer à une politique publique positive répondant aux besoins de la population du territoire.

Nom de la commune :
Représentée par :
....., Maire de.....
.....

PRÉSENTATION DE VACANCES OUVERTES

Reconnue d'utilité publique, Vacances Ouvertes accompagne les professionnels de l'action sociale, de l'insertion, de la jeunesse, les collectivités, les associations, les bénévoles, dans la construction de projets vacances avec les personnes qui en sont éloignées.

LA MISSION DE VACANCES OUVERTES

Dans un processus de co-production, co-construction et de collaboration, sous son égide, Vacances Ouvertes :

1. Portera l'animation, la mise en réseau des acteurs,
2. Contribuera à la qualification des acteurs mobilisés afin de répondre au besoin social,
3. Portera les moyens financiers afin de permettre la levée d'un des freins au départ et ce dans la limite des moyens obtenus,
4. Sera à l'interface entre les différents acteurs mobilisés,
5. Interviendra dans le cadre des critères définis préalablement,
6. Accompagnera, formera les acteurs mobilisés afin de répondre à la question du projet vacances par l'implication des futurs vacanciers.

Pour ce faire un COPIL, une conférence des financeurs, un comité d'engagement pour tout dossier nécessitant dérogation ou échange en collectif seront mis en place.

PERSPECTIVES 2026

L'association Vacances Ouvertes est porteuse du projet avec la Communauté d'agglomération Lens-Liévin, le Département du Pas-de-Calais, la Région Hauts-de-France, la Caf du Pas-de-Calais et l'État.

L'action se déroule sur les cantons de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin auxquels s'ajoutent les communes de Rouvroy et de Bois Bernard situées sur le canton d'Harnes.

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

Les communes participantes doivent faire acte de candidature par :

- La signature de la présente convention d'engagement,
- Une participation financière comprenant l'adhésion à Vacances Ouvertes ainsi qu'une participation forfaitaire a minima, représentant ainsi l'engagement financier global, a minima :



ANNEXE CHARTRE D'ENGAGEMENT

Population de la commune	Adhésion VO	Participation ville	Total
- 2000 habitants	250€	240€	490€
2000 à 3000 habitants		360€	610€
3000 à 4000 habitants		480€	730€
4000 à 5000 habitants		600€	850€
5000 à 8000 habitants		840€	1090€
8000 à 12000 habitants		1200€	1450€
+12000 habitants		1800€	2050€

Les communes s'engagent en outre à une implication effective en vue de :

- Participer aux temps collectifs et aux journées de formation,
- Appliquer les critères d'éligibilité des publics,
- Mobiliser effectivement des futurs vacanciers dans leur projet de vacances,
- Répondre aux besoins des éléments demandés dans les bilans,
- Remplir les documents administratifs et tenir à disposition pendant 10 ans les justificatifs du départ (règles des financeurs),
- Faire remplir les documents communiqués par l'organisation,
- Contribuer, afin de pouvoir répondre aux exigences de l'ANCV, aux bilans de fin d'année à travers des temps collectifs mais aussi administratifs,
- Respecter les chartes graphiques dans les différents supports de communication et s'engager à y faire figurer les noms des partenaires et des financeurs,
- Suivre le planning établi tant pour la communication sur le projet que les délais d'inscription, de paiements,...

Pour chacune des actions choisies (départs autonomes, dispositif « je pars, tu pars, il part »), un cahier des charges spécifiques sera rédigé et détaillera les engagements de Vacances Ouvertes et ceux de la commune signataire.

CALENDRIER

La clôture des inscriptions aux départs est fixée au vendredi 12 juin 2026.

RESPONSABILITÉS

Vacances Ouvertes est couverte par une assurance Responsabilité Civile. Les bénéficiaires inscrits dans les séjours « je pars, tu pars, il part », doivent également, comme l'exigent les hébergeurs, être couverts par une assurance Responsabilité Civile à jour de cotisations 2026.

Il est conseillé aux communes partenaires de déclarer si nécessaire l'opération « Ne rêvez pas, partez » à ses divers assureurs pour couvrir son personnel et ses actions d'animation.

DOCUMENT À RETOURNER

- Bulletin d'adhésion à Vacances Ouvertes
- Cotisation

Je soussigné-e,

Prénom NOM :

Maire de

Fait à :

Signature

Le : _____

Marc Pili, délégué général,

Vacances Ouvertes

Fait à :

Signature

Le : _____

approuve par la présente l'ensemble des éléments de la charte ci-dessus.

ILS SOUTIENNENT L'OPÉRATION

Ne rêvez plus, partez !

